



Élevons la voix!

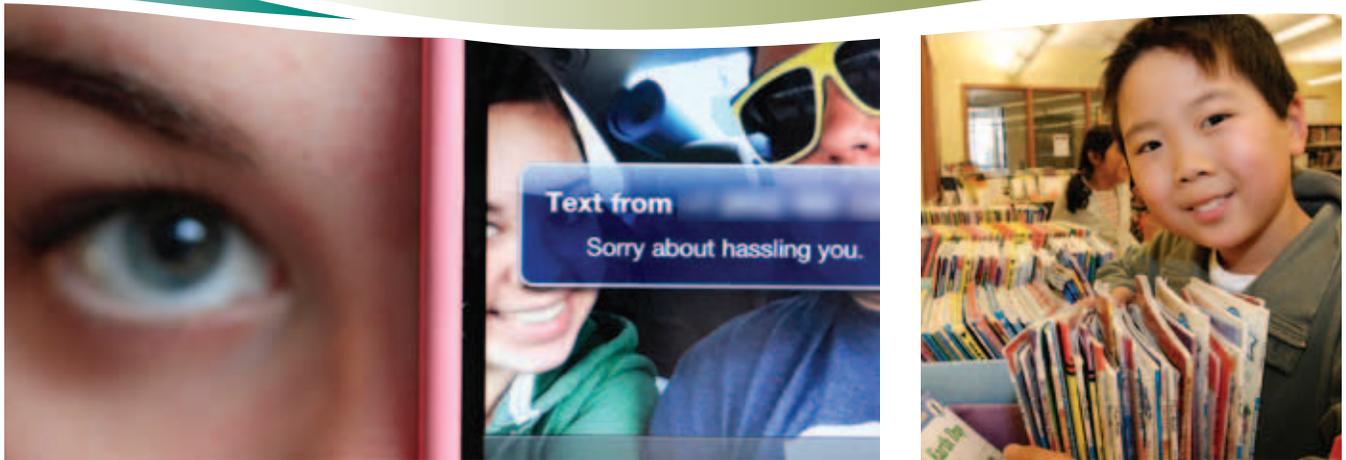
Plan d'action pour la lutte
contre les comportements
d'intimidation et de
cyberintimidation

Élevons la voix!

Plan d'action pour la lutte
contre les comportements
d'intimidation et de
cyberintimidation

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction et généralités | 1 |
| Définitions de l'intimidation et de la cyberintimidation | 2 |
| Ce que nous avons appris | 4 |
| Petite enfance | 6 |
| Cadres essentiels | 6 |
| Pourquoi un plan d'action? | 9 |
| Qu'est-ce que ce plan d'action? | 10 |
| Quels sont les domaines prioritaires pour le gouvernement? | 11 |
| Plan d'action | |
| Relations interpersonnelles | 12 |
| Sensibilisation et éducation du grand public | 13 |
| Partenariats | 14 |
| Réponse systémique : responsabilisation et responsabilité | 15 |
| Résultats visés (Modèle logique) | 16 |
| Annexe A – Mesures actuelles du gouvernement dans les quatre domaines prioritaires | 18 |
| Annexe B – Calendrier du plan d'action | 24 |



L'intimidation et la cyberintimidation sont des problèmes de société graves et nous avons tous un rôle à jouer pour lutter contre ces problèmes.

Introduction et généralités

L'intimidation et la cyberintimidation sont des problèmes de société graves et nous avons tous un rôle à jouer pour lutter contre ces problèmes et pour aider chaque individu à bien comprendre l'impact que son comportement a sur les autres.

Dans le plan « Priorité aux jeunes et à l'apprentissage », adopté par la province pour contribuer à réussite de tous les élèves, le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures pour lutter contre l'intimidation et la cyberintimidation, en partenariat avec les familles et les partenaires communautaires. Le but est de créer des milieux scolaires et communautaires où tous les Néoécossais puissent se sentir soutenus, acceptés et en sécurité.

Le plan d'action *Élevons la voix! – Plan d'action pour la lutte contre les comportements d'intimidation et de cyberintimidation* réunit les différents groupes et les différentes structures de soutien qui sont nécessaires pour s'attaquer à ce problème complexe. Ce plan aidera la Nouvelle-Écosse à mettre en place une culture dans laquelle

- on encourage les gens à avoir des relations respectueuses et responsables;
- les comportements d'intimidation ne sont ni acceptés ni tolérés;
- le gouvernement et les communautés continuent de collaborer pour lutter contre ce problème.

Le gouvernement tient à remercier de leurs contributions considérables et pleines d'énergie les Néoécossaises et les Néoécossais qui ont participé au travail de la Commission d'étude sur l'intimidation et la cyberintimidation. Il tient également à souligner les contributions des membres du groupe de travail, qui ont eux aussi soutenu le processus. Le travail de la commission d'étude a été reconnu à l'échelle nationale et internationale pour sa contribution à la recherche sur l'intimidation et la cyberintimidation. Selon le *Education and Law Journal* de Carswell, la commission d'étude a fait de nombreuses recommandations très utiles pour les étapes suivantes du travail de prévention de l'intimidation et de la cyberintimidation en Nouvelle-Écosse¹.

La Nouvelle-Écosse a pris des mesures importantes dans la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation :

- Nous avons créé une commission d'étude chargée d'examiner l'envergure et la fréquence des problèmes d'intimidation et de cyberintimidation en Nouvelle-Écosse.
- Nous avons inclus dans la *Loi sur l'éducation* des définitions de l'intimidation et de la cyberintimidation, lesquelles sont décrites comme étant des comportements gravement perturbateurs.
- Nous avons embauché une coordonnatrice de la lutte contre l'intimidation.

¹ *Education and Law Journal*, vol. 22, n° 1, décembre 2012, p. 103.

Le rapport de la commission d'étude, intitulé *Respect et responsabilité dans les relations : il n'y a pas d'app pour ça*, a servi de guide pour la préparation de ce plan d'action, qui a été élaboré par les ministères de l'Éducation, de la Justice, des Services communautaires et de la Santé et du Bien-être, Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités, le Conseil consultatif sur la condition féminine de la Nouvelle-Écosse et la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse.

Définitions de l'intimidation et de la cyberintimidation

Pour lutter contre l'intimidation, il faut commencer par bien comprendre les circonstances et les conditions dans lesquelles elle se manifeste. De nos jours, les enfants, les jeunes, les familles et les communautés interagissent de nombreuses façons différentes et à de nombreux niveaux différents : ils nouent un tissu de relations très complexe. Pour que les gens puissent s'entendre les uns avec les autres, il faut qu'ils aient tous des aptitudes et des comportements d'importance cruciale dans la vie quotidienne, comme la capacité de faire preuve de respect et d'empathie et de se soutenir les uns les autres.

L'intimidation est un comportement appris que l'individu acquiert au fil du temps et qui se manifeste dans les relations. Elle peut se produire dans un cadre conventionnel ou dans le cadre des réseaux sociaux. Il est important de noter que les réseaux sociaux peuvent devenir le cadre de comportements d'intimidation, mais qu'ils n'en sont pas la cause : ils en sont le support.

Les comportements d'intimidation sont aussi un problème concernant les relations : ils peuvent se manifester en raison de difficultés relevant des relations personnelles. La meilleure façon d'éliminer ces comportements est donc d'adopter une démarche portant sur l'apprentissage social et émotionnel. Il ne faut jamais faire comme si nous n'étions pas conscients du problème et il faut que nous soyons tous unis et cohérents dans les mesures que nous prenons en réaction au problème.

Le monde numérique (c'est-à-dire les réseaux sociaux) permet aux gens de rester anonymes et non identifiés. Ce sentiment que « personne ne sait qui je suis » peut favoriser les comportements d'intimidation et peut faire qu'il est difficile d'influencer le comportement et de trouver des moyens de forcer les gens à assumer la responsabilité de leur comportement. Il est important que les Néoécossais apprennent à devenir de bons citoyens de l'ère numérique, qui comprennent l'impact sur les autres de leurs décisions et de leurs comportements dans le monde numérique et qui en assument la responsabilité. Pour les victimes de la cyberintimidation, les réseaux sociaux ont des implications graves à long terme. Nous savons que la cyberintimidation couvre un vaste spectre de préjudices, comme la violence sexualisée, pour lesquels il faut une réponse spécialisée.

Développer le civisme numérique :

- Donner au point de vente aux clients qui achètent un téléphone portable des informations sur l'utilisation responsable de ce type de téléphone.
- Élaborer et tenir à jour un site Web et des plateformes sur les réseaux sociaux sur la lutte contre l'intimidation.
- Réviser le programme d'études en vue de renforcer l'exigence de civisme et de responsabilité à l'ère numérique.
- Fournir des ressources facilitant le perfectionnement professionnel des enseignants dans le domaine du civisme numérique et de la lutte contre l'intimidation.

Pour que le gouvernement et les communautés collaborent sur cette question, il est important que tout le monde partage la même compréhension, la même vision et la même approche. Le gouvernement a accepté les définitions de l'intimidation et de la cyberintimidation recommandées par la commission d'étude et modifié la *Loi sur l'éducation* et ses règlements en conséquence. Ces définitions sont les suivantes :

L'**intimidation** est typiquement un comportement répété qui a pour intention de causer — ou dont on devrait savoir qu'il va causer — un sentiment de peur, d'humiliation, de détresse ou d'autres formes de préjudices à une autre personne en ce qui a trait à sa condition physique, ses sentiments, son estime de soi, sa réputation ou ses biens. L'intimidation peut être directe ou indirecte et peut se dérouler sous forme écrite, orale, physique ou électronique ou par tout autre moyen d'expression.

La **cyberintimidation** est une forme d'intimidation qui se produit dans le cadre de l'utilisation de la technologie. Ceci peut comprendre l'utilisation d'un ordinateur ou d'un autre appareil électronique pour se servir des réseaux sociaux, de la messagerie texte, de la messagerie instantanée, de sites Web, du courriel ou d'autres formes de communication électronique.

Il est frappant de voir combien l'intimidation et la cyberintimidation sont fréquentes, avec leurs conséquences sur le plan affectif et éducatif. D'après une enquête de 2010 de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, 85 p. 100 des Canadiens ont le sentiment que l'intimidation et la violence sont de très graves problèmes². Les enseignants canadiens disent que la cyberintimidation est le problème qui les inquiète le plus parmi les six options mentionnées et 89 p. 100 d'entre eux indiquent que l'intimidation et la violence sont des problèmes graves dans nos écoles publiques.

Lors du sondage de la commission d'étude de la Nouvelle-Écosse sur la cyberintimidation, 75 p. 100 des personnes interrogées ont indiqué qu'elles pensaient que l'intimidation était un problème en Nouvelle-Écosse et 60 p. 100 des élèves néoécossais ont indiqué qu'ils avaient été victimes d'intimidations³.

Selon le Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS),

- à l'échelle internationale, plus de la moitié des élèves de 4^e année (53 p. 100) disent être victimes de comportements d'intimidation toutes les semaines ou tous les mois environ;
- au Canada, le pourcentage d'élèves victimes d'intimidations est encore plus élevé, puisqu'il est de 56 p. 100 : 20 p. 100 des élèves disent être victimes de comportements d'intimidation toutes les semaines et 36 p. 100 tous les mois environ;
- en Nouvelle-Écosse, 18 p. 100 des élèves disent être victimes de comportements d'intimidation toutes les semaines et 32 p. 100 tous les mois environ⁴.

² Statistiques sur la cyberintimidation du SENE, « Sondage sur les dossiers nationaux en éducation », Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, 2010.

³ Sondage en ligne de la Commission d'étude de la Nouvelle-Écosse sur la cyberintimidation, Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, 2011 (voir annexe B).

⁴ Ina V. S. MULLIS, Michael O. MARTIN, Pierre FOY et Kathleen T. DRUCKER, *PIRLS 2011 International Results in Reading*.

Dans un numéro de 2009 de *Juristat* (périodique du Centre canadien de la statistique juridique) portant sur la victimisation des individus sur Internet selon les victimes elles-mêmes, certaines personnes courent plus de risques d'être victimes d'intimidations : les jeunes adultes (personnes âgées de 18 à 24 ans), à 17 p. 100; les personnes célibataires, à 15 p. 100; les personnes qui disent être bisexuelles, à 24 p. 100, ou homosexuelles, à 18 p. 100; et les personnes qui consultent des sites des réseaux sociaux, comme Facebook et MySpace, à 11 p. 100. En outre, ceux qui sont limités dans leurs activités (c'est-à-dire sont limités dans le type d'activités ou dans la quantité d'activités auxquelles ils peuvent se livrer en raison d'un problème de santé ou d'un problème physique ou mental chronique) courent plus de risques d'être victimes de cyberintimidations que ceux qui n'indiquent aucune limite dans leurs activités. On note également qu'un peu moins d'un adulte sur 10 (9 p. 100) a signalé un problème de cyberintimidation à l'encontre d'au moins un enfant de sa famille et que 2 p. 100 des gens ont signalé une affaire de corruption d'enfant. Parmi ces adultes, la plupart (71 p. 100) indiquent que l'enfant victime des cyberintimidations était de sexe féminin⁵.

Les statistiques montrent clairement qu'il est nécessaire d'adopter une approche coordonnée de sensibilisation, de mise en place de partenariats et d'adoption d'une réponse à l'échelle du système tout entier, tout en s'assurant que les gens sont tenus pour responsables de leur comportement.

Ce que nous avons appris

Nous nous sommes inspirés de nombreuses sources sur l'intimidation et la cyberintimidation, dont la Commission d'étude sur l'intimidation et la cyberintimidation de la Nouvelle-Écosse, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne et les Néoécossais qui ont participé à nos groupes de réflexion et à nos enquêtes.

Nous avons appris que l'intimidation et la cyberintimidation ont un impact négatif sur notre motivation, notre productivité et notre qualité de vie en tant que Néoécossais.

Nous avons appris que les comportements d'intimidation et de cyberintimidation se produisent pour des raisons complexes et que cela signifie qu'il nous faut offrir de façon régulière des structures de soutien complètes.

Nous avons appris qu'il nous faut des données et des preuves solides afin de prendre de bonnes décisions sur ces questions.

Nous avons appris qu'il nous faut une approche de coordination et de collaboration sur cette question, une approche qui mette l'accent sur la sensibilisation aux comportements d'intimidation et de cyberintimidation et sur la réponse à ces comportements, qui renforce notre capacité d'entretenir des relations avec autrui et qui débouche sur des changements concrets.

Mais surtout, nous avons appris qu'il est nécessaire de susciter un changement plus profond dans la société. Notre espoir est que nos enfants et nos jeunes prendront les choses en main et joueront un rôle de premier plan pour susciter ce changement de culture et créer une société dans laquelle il n'existe aucun milieu dans lequel l'intimidation soit acceptable.

⁵ Centre canadien de la statistique juridique, « Les incidents autodéclarés de victimisation sur Internet au Canada, 2009 », *Juristat*.

Ce que les parents peuvent faire

- Soyez vigilant à l'égard des signes d'intimidation. Dans bon nombre de cas, les comportements d'intimidation ne sont pas signalés. Signalez-les!
 - Entrez en contact avec les services et les structures de soutien qui existent dans votre communauté pour aider les jeunes à nouer des relations saines, dans le cadre du plan d'action Élevons la voix!
 - Tenez-vous au courant. L'intimidation est un problème de société et tout le monde a un rôle à jouer dans la prévention de ce problème.
-

Lors de la mise en œuvre de ce plan d'action, nous allons collaborer de façon étroite avec les organismes responsables des stratégies et des initiatives qui apportent du soutien aux enfants, aux jeunes et aux familles, comme les suivantes (entre autres) :

- **plan « Priorité aux jeunes et à l'apprentissage »**
<http://novascotia.ca/kidsandlearning/pub/KL-fr.pdf>
- **Stratégie nationale pour la prévention du crime**
<http://www.securitepublique.gc.ca/prg/cp/ncps-fra.aspx>
- **Les filles et la cybersécurité**
(ministres de la région Atlantique responsables de la condition féminine)
<http://www.cybersafegirl.ca>
- **ÉcolesPlus**
<https://schoolsplus.ednet.ns.ca/>
- **Stratégie pour l'enfance et la jeunesse**
<http://novascotia.ca/coms/families/ChildandYouthStrategy.html>
- **Stratégie sur la santé mentale et le traitement des dépendances**
<http://www.gov.ns.ca/health/mhs/mental-health-addiction-strategy.asp>
- **Écoles-santé**
<https://nshps.ca>
- **Projet sur la petite enfance**
<http://novascotia.ca/earlyyears/>
- **Thrive!**
<https://thrive.novascotia.ca>
- **Cadre stratégique sur la violence sexuelle** (en cours d'élaboration)
- **La violence familiale – Plan d'action** – <http://novascotia.ca/news/smr/2010-12-03-domestic-violence-plan/media/Domestic-Violence-Action-Plan.pdf>
- **Commission de la santé mentale du Canada**
<http://www.mentalhealthcommission.ca/Francais/Pages/default.aspx>

Petite enfance

Les jeunes enfants ont besoin de milieux dans lesquels on prend soin d'eux et on est réceptif à leurs besoins, avec du soutien et des encouragements de leurs parents et des autres adultes, pour qu'ils aient l'occasion d'explorer le monde qui les entoure, de jouer et d'apprendre à parler et à écouter les autres. Il faut que les programmes et les interventions commencent dès le plus jeune âge et soient adaptés à l'âge des enfants, à leur sexe, à la diversité de leurs besoins et à la diversité de leurs compétences. Les études montrent que la période la plus cruciale dans le développement du cerveau va de la période prénatale à l'âge de cinq ans. Ceci signifie que, lorsque les enfants arrivent à l'école (entre cinq et sept ans), ils ont déjà pris des habitudes dans leurs interactions avec leurs semblables et dans leurs réactions affectives et ces habitudes vont influencer la capacité qu'ils auront de nouer des relations saines⁶.

Il faut que les enfants apprennent à nouer des relations positives avec leurs camarades dès le plus jeune âge; on ne peut pas attendre leur arrivée à l'école pour le leur apprendre. Il faut qu'ils apprennent dès le plus jeune âge à s'ajuster et à s'adapter à de nouveaux environnements et à faire confiance aux gens qui occupent ces environnements. Il faut qu'ils apprennent à communiquer et à réguler leur propre comportement pour pouvoir nouer des relations saines et positives et développer leur sentiment d'appartenance et d'attachement.

Il est important de tenir compte du fait que les enfants doivent apprendre à penser sous un angle social avant de pouvoir commencer à agir sous un angle social. Les aptitudes sociales sont des aptitudes que tout le monde utilise tout au long de la journée et que les enfants utilisent donc quand ils jouent, à l'école, dans l'autobus, lors de leur participation aux activités parascolaires, lors de leur travail scolaire ou pendant le repas de midi. Il n'existe pas de lieu ni de situation dans laquelle l'enfant n'a pas à appliquer ses aptitudes en réflexion sociale et ses autres aptitudes apparentées.

Établir des relations positives avec autrui — non seulement avec les personnes avec qui on s'entend, mais également avec celles qui présentent des difficultés — est une exigence qui se situe au cœur même de la réflexion sociale et de l'utilisation des aptitudes sociales. Il est essentiel de favoriser le développement de ces compétences dès le plus jeune âge.

Cadres essentiels

Les relations jouent un rôle central dans la vie des enfants et des jeunes, aussi bien à la maison qu'à l'école et dans la communauté. Ces relations peuvent être saines et favoriser le bien-être de la personne, mais elles peuvent aussi avoir un impact négatif. Les relations des enfants peuvent être affectées par leurs camarades et par les adultes. Ce sont dans ces différents cadres qu'il faut que nous créions des milieux favorables où les individus peuvent se livrer à des interactions positives qui déboucheront sur des relations saines.

⁶NASH, 1997; *Le point sur la petite enfance*, 1999; SHONKOFF, 2000.

L'initiative ÉcolesPlus fait partie de la stratégie *Our Kids Are Worth It: Strategy for Children and Youth*. Elle favorise la création dans les écoles d'un milieu accueillant pour les familles et leur permettant d'accéder à des services au sein de l'établissement et en dehors de la journée d'école. Dans chaque site ÉcolesPlus, les services offerts tiennent compte des besoins propres à la communauté concernée; ils peuvent inclure des programmes de mentorat, des centres de santé pour la jeunesse, des groupes de jeunes, des cliniciens en santé mentale, etc. Ces services sont offerts dans le cadre de partenariats entre différents ministères du gouvernement — ministère de l'Éducation, ministère des Services communautaires, ministère de la Justice, ministère de la Santé et du Bien-être — et avec d'autres organismes communautaires.

La vision d'ÉcolesPlus est que les écoles deviennent des centres de prestation de services qui facilitent la collaboration des spécialistes professionnels entre eux pour aider les enfants, les jeunes et les familles. Le ministère de l'Éducation prévoit poursuivre l'élargissement du modèle ÉcolesPlus à l'ensemble des comtés de la province et avoir 28 sites centraux dans la province d'ici à 2017.

L'initiative ÉcolesPlus est bénéfique pour les élèves et les familles. Le processus récent d'évaluation de l'initiative a montré que la prestation de services par l'intermédiaire d'ÉcolesPlus était une réussite. Les élèves notent une amélioration dans leurs résultats scolaires, leur assiduité, leur discipline et leur vie sociale.

L'initiative ÉcolesPlus :

- réunit les spécialistes professionnels et les programmes
 - profite aux élèves et aux familles en améliorant les résultats scolaires, l'assiduité, la discipline et la vie sociale
 - sera élargie à l'ensemble des comtés avec 28 sites centraux d'ici à 2017
-

La gestion du comportement ne fonctionne que si l'on utilise une approche organisée et cohérente. Il faut adopter des stratégies préventives qui bénéficient de l'appui de l'école tout entière et qui définissent et enseignent les comportements appropriés pour les élèves, en leur donnant l'exemple, tout en créant un milieu positif dans l'établissement.

Pour que le soutien en matière de comportement soit positif et efficace, il faut qu'il soit global et soigneusement planifié. On opère en collaboration avec l'école, le foyer et la communauté afin d'offrir à chaque élève des occasions de se développer sur le plan social, affectif et cognitif. Le but est de créer des milieux d'apprentissage surs et positifs dans lesquels on consacre autant de temps que possible aux tâches d'apprentissage et on cherche à améliorer les résultats scolaires de tous les élèves. On encourage les élèves à adopter le même comportement à la maison et dans la communauté en général.

Le Code de conduite dans les écoles de la Nouvelle-Écosse définit des normes de comportement pour tous les membres de la communauté scolaire et les sanctions pour ceux qui ne respectent pas ces normes. Il ne faut jamais négliger de prêter attention aux comportements gravement perturbateurs, dont l'intimidation et la cyberintimidation, en prenant des mesures appropriées. Le Code de conduite dans les écoles de la province définit comme but global pour l'école le renforcement et le développement de relations sociales positives et favorise une approche axée sur la justice réparatrice qui cherche à renforcer la sécurité dans la communauté scolaire. Pour cela, tous les membres de la communauté scolaire sont tenus pour responsables de la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation.

.....

Code de conduite dans les écoles de la Nouvelle-Écosse :

- définit des normes de comportement et des sanctions en cas de non respect;
 - ne néglige jamais de prêter attention aux comportements gravement perturbateurs, qui comprennent l'intimidation et la cyberintimidation;
 - prend toujours des mesures appropriées pour garantir la responsabilisation des personnes.
-

Avec une approche axée sur la justice réparatrice, on offrira une base sur laquelle les écoles peuvent s'appuyer pour mieux comprendre l'intimidation et y répondre. Pour cela, on met en place des relations saines et positives dans l'école entre les élèves, le personnel, l'administration, les parents et la communauté. On fait évoluer la culture de l'école de façon à ce que, quand un conflit survient, tout le monde soit mieux préparé à résoudre les problèmes ensemble.

Avec une approche axée sur la justice réparatrice, on dispose d'une fondation pour bâtir des relations fortes et saines et lutter contre les relations à caractère néfaste, sans se limiter à un processus ou à une réponse portant exclusivement sur l'intimidation. Les recherches montrent que, lorsque les écoles adoptent une approche axée sur la justice réparatrice, elles parviennent à traiter et à réduire les problèmes d'intimidation. C'est parce qu'une telle approche s'appuie dans une large mesure sur des modèles pratiques et positifs de relations saines et sur le renforcement de l'attachement à l'école et à la communauté.

L'adoption d'une approche axée sur la justice réparatrice à l'école encourage et aide les gens à prendre les choses en main en leur donnant les moyens de le faire :

- amélioration de la capacité qu'ont les élèves de nouer des relations positives;
- garantie de responsabilisation personnelle;
- développement de l'esprit communautaire.

L'approche axée sur la justice réparatrice nous aide à prêter davantage attention au tissu des relations qui se nouent dans l'école. Elle montre aux élèves des manières d'aborder leurs propres problèmes et leur propre expérience en les mettant en rapport avec d'autres situations et d'autres personnes. Elle invite les élèves à apprendre à mieux se connaître les uns les autres et à avoir une vision d'eux-mêmes dans laquelle

ils tiennent bien compte de leurs liens avec autrui. Ceci aide les élèves à mettre en place des relations saines et sûres, à participer à de telles relations et à développer leur attachement à la communauté scolaire.

Les écoles néoécossaises qui sont déjà en train de mettre en place une approche axée sur la justice réparatrice indiquent qu'elles obtiennent des résultats positifs. Les directions de ces écoles disent que le nombre d'exclusions temporaires est en baisse, dans certains cas de jusqu'à 80 p. 100; il y a moins de problèmes de discipline; dans certains cas, le nombre de journées d'enseignement perdues passe de 65 à 14 en raison d'une baisse des incidents de comportement perturbateur. Les écoles disent que, dans l'ensemble, le climat dans l'école est beaucoup plus positif⁷.

Approches axées sur la justice réparatrice dans les écoles :

- Les écoles qui utilisent une approche axée sur la justice réparatrice disent qu'elles obtiennent des résultats positifs, avec moins de problèmes d'intimidation et de discipline et moins d'exclusions temporaires.
 - On est en train d'élargir l'initiative à un plus grand nombre d'écoles; on est en train d'élaborer tous les outils et toutes les ressources dont les éducateurs ont besoin pour obtenir ces résultats.
-

La communauté est un cadre dans lequel les enfants, les jeunes et les familles se retrouvent pour interagir. Les organismes de loisirs ont besoin de subventions pour élaborer des programmes destinés aux enfants et aux jeunes qui les aident à développer leur estime de soi et leur capacité de résistance. Ces programmes devraient également offrir des expériences positives de mentorat qui renforceront les occasions pour les enfants et les jeunes d'avoir des interactions positives et gratifiantes avec leurs camarades.

Pourquoi un plan d'action?

Les recherches et les commentaires et suggestions recueillis par la commission d'étude montrent que les comportements d'intimidation ont un impact dévastateur sur les familles. Nous savons que les parents sont à la recherche de réponses et de manières d'aider leur enfant; ce plan d'action est une feuille de route en vue de répondre à ces préoccupations. En prenant cette situation très au sérieux, avec l'adoption de nouveaux textes de loi, règlements, politiques et programmes, nous sommes en train de développer la capacité que nous avons de créer des milieux surs, durables et réceptifs dans lesquels les enfants et les jeunes pourront s'épanouir. Il faut que nous collaborions en vue de créer une approche à l'échelle de la communauté tout entière pour aider les enfants et les jeunes à nouer des relations, à maintenir ces relations et à réparer les relations problématiques et pour nous assurer qu'ils deviendront plus sensibles et plus conscients de la responsabilité commune qu'ils ont les uns vis-à-vis des autres.

⁷ E. HALPERN (2011), *Building School Communities of Attachment and Relationship: A Restorative Approach to Schools in Nova Scotia*.

Les parents se soucient profondément du bien-être de leur enfant et veulent que celui-ci dispose des meilleures possibilités de s'épanouir. Ils veulent savoir ce qu'ils peuvent faire à la fois pour prévenir les problèmes et pour soutenir leur enfant, afin d'éviter qu'il soit affecté par des comportements d'intimidation avant même que de tels comportements fassent leur apparition — mais aussi ce qu'ils doivent faire si leur enfant se livre à de tels comportements ou en est victime.

Il est parfois difficile et embarrassant de chercher de l'aide. Il faut offrir aux parents, aux enfants, aux jeunes et à la communauté des informations complètes et accessibles, qui aideront les parents à la fois à comprendre leur enfant et à défendre ses intérêts.

Un plan d'action qui soutient les enfants, les parents et les familles

Ce soutien comprend :

- des structures de soutien en santé mentale, des dispositifs de repérage et d'évaluation des risques de suicide et la mise sur pied de services en partage avec des cliniciens en santé mentale dans les écoles;
- des programmes de mentorat dans la communauté pour développer l'estime de soi et les capacités de résistance des enfants et des jeunes;
- des mesures d'aide au développement des alliances entre hétérosexuels et homosexuels dans les écoles;
- des programmes positifs après l'école, comme *Lighthouses* et *After the Bell*.

Le plan d'action rassemblera les informations et les services qui aideront les parents à mieux s'informer et qui renforceront leurs moyens d'action quand il s'agit de trouver des possibilités, des programmes et des ressources pour leur enfant.

Qu'est-ce que ce plan d'action?

La Nouvelle-Écosse s'efforce déjà de mettre en place des milieux d'apprentissage et des locaux sûrs qui favorisent la motivation des élèves, améliorent leur apprentissage et développent leur attachement à l'école et à la communauté. Ce plan d'action prend en compte ces efforts existants et cherche à les prolonger.

Le but du plan d'action est de fournir un cadre pour le traitement des problèmes d'intimidation, qui nous aidera à obtenir les résultats suivants pour les Néoécossais :

- des familles en bonne santé et des communautés où règne la sécurité;
- des relations caractérisées par le respect et la responsabilité;
- une culture où l'on favorise et soutient les relations interpersonnelles et où les comportements d'intimidation ne sont ni acceptés ni tolérés;
- un dialogue régulier et des réseaux de relations entre le gouvernement et la communauté.

Quels sont les domaines prioritaires pour le gouvernement?

Ce plan d'action se concentre sur quatre domaines prioritaires :

1. Relations interpersonnelles

Développer les aptitudes en réflexion sociale qui permettront à nos enfants et à nos jeunes de négocier les difficultés associées à un monde en constante évolution pendant toute leur vie.

2. Sensibilisation et éducation du grand public

Collaborer avec les jeunes et les communautés pour sensibiliser les gens et faire évoluer les attitudes vis-à-vis des comportements d'intimidation.

3. Partenariats

Mettre en place de nouveaux partenariats et élargir les partenariats existants qui contribuent à susciter des changements dans les comportements d'intimidation et de cyberintimidation à l'échelle de l'ensemble du système.

4. Réponse systémique : responsabilisation et responsabilité

S'assurer que les lois et les règlements régissant la réponse systémique au problème correspondent bien à nos valeurs fondamentales et offrent une approche permettant de vraiment faire évoluer les attitudes vis-à-vis des comportements d'intimidation.

Sensibiliser les communautés :

- campagne de sensibilisation du grand public « Non à la cyberintimidation! » (unlikecyberbullying.ca)
 - congrès annuel sur les problèmes et les impacts de l'intimidation et de la cyberintimidation
 - renforcement des ressources du programme d'études dans les écoles
 - présentation d'informations au point de vente pour les téléphones portables
 - ateliers d'information communautaires pour les organismes à but non lucratif qui œuvrent auprès des jeunes
-

Développer les capacités de résistance :

plan d'action pour la lutte contre les comportements d'intimidation et de cyberintimidation

Ce plan d'action décrira les nouvelles mesures que le gouvernement va lancer. Le modèle logique adopté pour le plan d'action figure à la fin du document. Vous trouverez ensuite, à l'annexe A, une liste de toutes les mesures prises à tous les niveaux au gouvernement dans les quatre domaines prioritaires du plan.

► Relations interpersonnelles

Nouvelles mesures du gouvernement :

- **favoriser l'initiative des approches axées sur la justice réparatrice dans les écoles** : soutenir ce plan triennal de collaborations visant à élaborer les outils et les ressources dont les éducateurs ont besoin pour transformer leurs écoles en établissements axés sur la justice réparatrice.
- **soutenir l'élargissement d'ÉcolesPlus** : financer un plan quinquennal d'élargissement pour passer de 12 sites centraux avec plus de 95 écoles à 28 sites centraux au total dans la province.
- **offrir une formation à la personne responsable au sein du personnel de chaque école** : offrir une formation au personnel scolaire lors de la mise en place de la formation pour l'éducateur responsable au sein de l'école, qui est la personne chargée de contribuer au dépistage des problèmes de santé mentale et des troubles de la santé mentale dans le cadre de l'école secondaire.
- **créer des milieux favorables conformément à la stratégie « Thrive! »** : soutenir la stratégie provinciale visant à créer des milieux favorables à une alimentation saine et à l'activité physique grâce à
 - **des programmes après l'école pour les jeunes** : offrir de nouveaux programmes d'activité physique après l'école pour les jeunes du premier cycle du secondaire, en accordant la priorité aux filles, dans des cadres communautaires qui réduisent les problèmes de transport pour les familles et les jeunes.
 - **accès gratuit aux installations de sports et de loisirs** : mettre sur pied, en partenariat avec les municipalités, un programme offrant aux enfants, aux jeunes et aux familles un accès gratuit aux installations de sports et de loisirs qui les encouragent à faire de l'exercice et qui favorisent les relations saines et fondées sur le respect, ainsi que le développement de l'estime de soi.
 - **programme de chefs de file en activité physique dans les municipalités (Municipal Physical Activity Leadership Program – MPAL) pour toutes les municipalités et communautés des Premières Nations** : offrir des subventions aux municipalités et aux communautés des Premières Nations pour qu'elles mettent sur pied et exécutent, en coopération avec des partenaires, des plans globaux d'activité physique adaptés sur mesure aux besoins, aux forces et aux ressources communautaires.

- **élargir le programme « Strongest Families »** : s'assurer que les familles partout dans la province ont accès à des services d'encadrement par téléphone qui aident les enfants ayant des problèmes de comportement ou d'anxiété et leur famille à gérer ces problèmes.

► Sensibilisation et éducation du grand public

Nouvelles mesures du gouvernement :

- **lancer la campagne « Non à la cyberintimidation! » (unlikecyberbullying.ca)** : promouvoir cette campagne générale de sensibilisation au problème de l'intimidation et de la cyberintimidation.
- **organiser et proposer un congrès annuel sur l'intimidation et la cyberintimidation** : sensibiliser les gens à des questions comme l'homophobie, les violences sexuelles, la pauvreté, la race, les différences hommes/femmes, les incapacités et la santé mentale.
- **mettre sur pied et tenir à jour un site Web et des plateformes sur les réseaux sociaux pour la lutte contre l'intimidation** : créer une plaque tournante d'information pour les élèves, les éducateurs, les parents et les membres de la communauté; développer les partenariats d'élaboration de ressources pour les éducateurs, les parents et le grand public au sujet des textes de loi se rapportant aux droits de la personne, de la sécurité en ligne et de l'utilisation positive des réseaux sociaux.
- **mettre en place des critères de sélection de ressources fondées sur des données objectives pour les programmes d'études en Nouvelle-Écosse** : développer les aptitudes d'apprentissage social et émotionnel qui favorisent la mise en place de relations saines et positives et de milieux surs pour l'apprentissage.
- **offrir des subventions aux écoles pour qu'elles puissent avoir accès aux ressources approuvées pour les programmes d'études et les utiliser** : soutenir les activités de perfectionnement professionnel se rapportant à l'apprentissage social et émotionnel et portant sur l'intimidation et la cyberintimidation.
- **favoriser la sensibilisation aux différences culturelles** : offrir des activités de perfectionnement professionnel aux enseignants sur la prise en compte des besoins éducatifs des apprenants afro-néoécossais, des apprenants des Premières Nations et des apprenants issus de l'immigration.
- **élaborer une unité sur la santé mentale pour le programme d'études en vie saine en 9^e année et soutenir la formation des enseignants** : offrir une session de formation intensive dans la province pour les enseignants du programme de vie saine en 9^e année.
- **réviser le programme de santé de la maternelle à la 6^e année et le programme d'études en vie saine de la 7^e à la 9^e année** : élaborer et mettre en œuvre de nouveaux volets du programme d'études portant sur l'apprentissage social et émotionnel.
- **créer et choisir des ressources pour les programmes d'études** : faciliter la mise en œuvre des nouveaux programmes d'études de santé de la maternelle à la 6^e année et en vie saine de la 7^e à la 9^e année.

- **offrir aux éducateurs, aux dirigeants communautaires et aux jeunes des possibilités d'apprentissage** : offrir des ateliers et des formations, entre autres sur la question de l'intimidation, dans le cadre du colloque provincial annuel sur la prévention des crimes.
- **mettre à jour la publication « Guide pour les filles »** : inclure des informations sur la sécurité en ligne pour les filles; explorer l'élaboration d'une appli « Guide pour les filles » pour les téléphones intelligents.

► Partenariats

Nouvelles mesures du gouvernement :

Dialogue « Mean Girls / Méchantes ados » :

- Rassembler des filles et des jeunes, en mettant l'accent sur la diversité des origines, pour discuter de la question de l'intimidation chez les filles en ligne et dans le monde réel, dans le cadre d'un atelier artistique.
 - Développer les partenariats entre le gouvernement, la communauté et les jeunes.
 - Élaborer des vidéos qui seront publiées en ligne sur les sites des réseaux sociaux et qui auront pour but de sensibiliser les gens au problème de l'intimidation et de la cyberintimidation du point de vue des filles.
- **mettre en place un comité de travail interministériel** : maintenir en place ce comité interministériel chargé de surveiller les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'action, de faire un suivi et de produire un rapport tous les ans.
 - **élargir les services ÉcolesPlus** : se mettre en partenariat avec les régies régionales de la santé pour offrir des services en partage de cliniciens de santé mentale dans les écoles, dans le cadre de la Stratégie sur la santé mentale et le traitement des dépendances, afin de collaborer avec les conseillers d'orientation et les autres membres du personnel éducatif œuvrant auprès des enfants et des jeunes.
 - **rétablir le Conseil consultatif des jeunes de la Nouvelle-Écosse** : fournir un mécanisme pour faire participer les jeunes à la prise de décisions par le gouvernement sur des questions se rapportant aux besoins et aux inquiétudes des jeunes et en particulier à l'intimidation et à la cyberintimidation.
 - **élargir les partenariats existants et explorer de nouveaux partenariats avec les universités, les collèges communautaires, les collèges privés, les associations professionnelles, les communautés et les organismes offrant des services** : collaborer pour exécuter le plan d'action du gouvernement sur l'intimidation et la cyberintimidation.
 - **développer les partenariats avec les organismes communautaires des Afro Néoécossais, des Premières Nations et des immigrants** : rassembler des données en vue de tenir compte de la diversité des besoins des apprenants.
 - **renforcer le partenariat avec les ministres de l'Atlantique responsables de la condition féminine** : faire correspondre le travail du forum ministériel de l'Atlantique avec les initiatives de la Nouvelle-Écosse.

- **collaborer en vue de développer la capacité qu'a la province de réagir aux problèmes de traite de personnes** : s'associer en partenariat avec le gouvernement, les communautés et les forces de l'ordre pour sensibiliser les gens aux approches centrées sur les victimes de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes.
- **faciliter l'échange de connaissances sur l'exploitation sexuelle des enfants en ligne dans le cadre du Forum des ministres de l'Atlantique responsables de la condition féminine** : s'associer en partenariat avec les ministres de l'Atlantique responsables de la condition féminine pour assister à des présentations de la GRC sur la pornographie juvénile et la corruption d'enfant.
- **soutenir un partenariat entre la jeunesse, la communauté et le gouvernement en vue d'élaborer un atelier artistique sur la diversité des expériences des filles en matière d'intimidation et de cyberintimidation** : monologues « Mean Girls / Méchantes ados ».

► Réponse systémique : responsabilisation et responsabilité

Nouvelles mesures du gouvernement :

- **créer un poste de coordonnateur de la lutte contre l'intimidation** : coordonner, faciliter et développer les partenariats, les programmes et les réponses stratégiques au problème des comportements d'intimidation et de cyberintimidation.
- **modifier la Loi sur l'éducation** : s'assurer que le personnel de l'école ait le devoir de signaler au directeur de l'école tout incident de comportement gravement perturbateur dont il a connaissance et exiger du directeur de l'école ou d'un membre de l'administration scolaire qu'il mène l'enquête sur tous les incidents de comportement gravement perturbateur.
- **modifier la Loi sur l'éducation et les règlements** : inclure les définitions de l'intimidation et de la cyberintimidation dans la loi et dans les règlements.
- **réviser le Code de conduite dans les écoles de la Nouvelle-Écosse** : définir l'intimidation et la cyberintimidation comme étant des comportements gravement perturbateurs et faire correspondre le code aux changements apportés à la loi et aux règlements.
- **modifier la loi sur les droits de la personne de la Nouvelle-Écosse** : adapter l'ensemble des programmes et des initiatives de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse de façon à prendre en compte les amendements apportés à la loi sur les droits de la personne de la Nouvelle-Écosse en 2012 concernant les problèmes touchant les personnes transgenres.
- **créer des dispositions législatives concernant les interventions au point de vente** : exiger des sociétés vendant des téléphones portables qu'elles distribuent des ressources pédagogiques sur l'utilisation responsable d'un téléphone portable aux clients quand ils signent un nouveau contrat; ces ressources devront comporter des informations pour contribuer à faire cesser la cyberintimidation.
- **élargir Info Élèves** : mettre en évidence l'envergure et l'importance du problème de l'intimidation et de la cyberintimidation et les corrélations entre l'intimidation et d'autres facteurs grâce au suivi des incidents de comportement.

- **exiger de tous les conseils scolaires qu'ils produisent un rapport annuel sur les incidents de comportement gravement perturbateur, dont les incidents d'intimidation et de cyberintimidation** : utiliser des processus de prise de décisions fondés sur des données objectives et des preuves pour choisir les mesures liées à la mise en place de milieux d'apprentissage surs et équitables.
- **favoriser le rassemblement de données par l'intermédiaire de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse** : contribuer aux efforts visant à déterminer l'envergure du problème de l'intimidation et de la cyberintimidation.
- **renforcer le repérage des risques de suicide** : fournir des formations sur le repérage des risques de suicide aux prestataires de services du secteur de la santé mentale, de la justice et des services communautaires qui œuvrent auprès des jeunes.
- **soutenir le développement des forums d'alliance entre hétérosexuels et homosexuels dans les écoles** : répondre aux demandes des élèves qui souhaitent mettre sur pied des groupes favorables à la sécurité et à l'intégration.
- **organiser un colloque pour les dirigeants de la police** : explorer les difficultés et les pratiques exemplaires pour le rôle de la police dans la réponse offerte par la communauté aux problèmes d'intimidation et de cyberintimidation, avec des stratégies de prévention, des méthodes d'enquête et des protocoles pour le suivi des incidents; ce colloque sera la première étape en vue de définir le cadre des approches néoécossaises axées sur les pratiques exemplaires.
- **mettre en œuvre le projet sur l'adoption** : améliorer les résultats globaux pour les enfants et les jeunes en famille d'accueil en faisant augmenter les taux d'adoption — les recommandations portent sur l'amélioration de la formation du personnel sur la préparation des enfants à l'adoption, l'amélioration des échanges d'information sur les enfants en famille d'accueil qui attendent d'être adoptés, la simplification des démarches de formation et d'évaluation des familles qui souhaitent adopter et le suivi actif aussi bien des enfants en famille d'accueil qui attendent d'être adoptés et des familles qui souhaitent adopter.
- **surveiller et contrôler le nombre d'élèves par conseiller d'orientation** : faire une analyse des lacunes en ce qui concerne le nombre d'élèves par conseiller d'orientation de la maternelle à la 12^e année.

Résultats visés

Ce modèle logique décrit le processus par lequel nos activités déboucheront sur la réalisation des résultats visés que nous avons définis et guideront la préparation des rapports annuels.

Nous avons fixé des résultats immédiats, à moyen terme et à long terme, qui serviront de base pour le cadre d'évaluation qui permettra de faire un suivi et d'évaluer les progrès réalisés dans les quatre domaines prioritaires.

Relations interpersonnelles

Développer les aptitudes en réflexion sociale qui permettront à nos enfants et à nos jeunes de négocier les difficultés associées à un monde en constante évolution pendant toute leur vie.

Sensibilisation et éducation du grand public

Collaborer avec les jeunes et les communautés pour sensibiliser les gens et faire évoluer les attitudes vis-à-vis des comportements d'intimidation.

Partenariats

Mettre en place de nouveaux partenariats et élargir les partenariats existants qui contribuent à susciter des changements dans les comportements d'intimidation et de cyberintimidation à l'échelle de l'ensemble du système.

Réponse systémique : responsabilisation et responsabilité

S'assurer que les lois et les règlements régissant la réponse systémique au problème correspondent bien à nos valeurs fondamentales et offrent une approche permettant de vraiment faire évoluer les attitudes vis-à-vis des comportements d'intimidation.

Activités

développer et élargir les programmes qui se concentrent entre autres sur les causes profondes de l'intimidation
.....
subventionner les groupes communautaires qui œuvrent auprès des jeunes et des familles

créer et proposer des ressources et des trousseaux de formation
.....
mettre sur pied des campagnes de communication

faciliter et soutenir la collaboration entre ministères, entre instances et entre gouvernement et communautés et participer à cette collaboration

élaborer des stratégies et des outils pour les enfants et les jeunes et élargir les stratégies et les outils existants
.....
apporter des changements aux textes de loi, aux règlements et aux politiques afin de donner au gouvernement les moyens de lutter contre les comportements d'intimidation

Produits

structures de soutien de type PEBS (Positive Effective Behaviour Supports), approches axées sur la justice réparatrice dans les écoles et les communautés, éducation de la petite enfance, etc.
.....
programmes communautaires : Clubs garçons et filles, programmes de ressources familiales, Parenting Journey, etc.

offre de formations aux principales parties intéressées (ressources pour les éducateurs)
.....
lancement de campagnes de communication (Non à la cyberintimidation, Les filles et la cybersécurité, publications)

éducateurs, groupes communautaires, familles et agences de police travaillant ensemble pour résoudre les problèmes de comportement d'intimidation (colloque de la police, ministres de l'Atlantique responsables de la condition féminine)

stratégies et outils (stratégie pour l'enfance et la jeunesse, Thrive!, etc.)
.....
amélioration des textes de loi, des règlements et des politiques (*Loi sur l'éducation*, Code de conduite dans les écoles, loi sur les droits de la personne, Politique en matière d'équité raciale)
.....
rassemblement de données et disponibilité des données

Résultats visés immédiatement

Il existe des relations plus fortes entre les jeunes/parents/éducateurs/camarades et la communauté.

Les enseignants, les parents, les élèves et les membres de la communauté ont accès à des ressources qui les aident à lutter contre l'intimidation.

On est davantage sensible aux comportements d'intimidation, à leurs causes profondes et à ce qu'on peut faire pour les éliminer.

Les élèves apprennent les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour se livrer à des relations positives.

Les éducateurs, les agences de police et les groupes communautaires ont les pouvoirs et les outils nécessaires pour traiter les problèmes de comportement d'intimidation.
.....
Les données fournissent de meilleures informations sur l'intimidation et permettent au gouvernement d'améliorer sa réponse au problème.

Résultats visés à moyen terme

On repère bien les comportements d'intimidation, on les comprend bien et on traite le problème.

La communauté offre une réponse pertinente au problème de l'intimidation.

Le nombre de jeunes qui développent des problèmes chroniques liés à l'agressivité, aux comportements antisociaux et à l'abus de drogues diminue.

Résultat visé à long terme

On a une culture dans laquelle on favorise et on soutient les relations interpersonnelles saines et les comportements d'intimidation ne sont ni acceptés ni tolérés.

On a un dialogue régulier et des réseaux de relations entre le gouvernement et la communauté.

On a des familles en bonne santé et des communautés sûres.

On a des relations humaines basées sur le respect et la responsabilité.

Annexe A

Mesures actuelles du gouvernement dans les quatre domaines prioritaires

Relations interpersonnelles

Structures PEBS à l'échelle de l'école tout entière : mettre en place des relations saines et des milieux scolaires sécurisés et favoriser le développement de ces relations et de ces milieux à l'échelle de l'école tout entière.

Centres de santé pour la jeunesse : offrir un milieu dans lequel les élèves ont le soutien de leurs camarades et qui les aide à développer des atouts leur permettant de renforcer leur résistance et la mise en place de relations saines.

Programmes « phares » : nouer des liens de partenariat avec les communautés afin d'offrir des programmes de loisirs après l'école pour les jeunes qui créent des liens avec la communauté.

Subventions pour l'utilisation des écoles par les communautés : offrir des activités positives après l'école qui favorisent le développement des élèves sur le plan personnel, social et affectif. Ces programmes offrent un environnement supervisé par des adultes où les enfants et les jeunes peuvent explorer de nouvelles possibilités, surmonter des obstacles, nouer des relations positives et renforcer leur confiance en soi et leurs compétences pour le reste de leur vie.

Initiative de renforcement des liens familiaux : aider les enfants ayant des problèmes de comportement et d'anxiété et leur famille à gérer ces problèmes de santé mentale.

Programmes de visites à domicile (Partir du bon pied, Enhanced Home Visiting, and Parenting Journey) : repérer les familles confrontées à des difficultés et collaborer avec elles pour améliorer la santé de l'enfant et des membres de sa famille et les capacités globales de résistance.

ÉcolesPlus : aider les enfants et les familles en se servant de l'école comme centre pour la prestation de services.

Atelier « Girls Run the World » : se concentrer sur l'expressivité artistique des filles dans le cadre d'un atelier d'une journée pour les filles âgées de 10 à 18 ans.

Vidéo « Girls Run the World » : créée à partir d'événements organisés lors de l'atelier d'une journée (www.women.gov.ns.ca).

Réseau jeunesse « Les leaders de demain » : rassembler des jeunes et des membres du gouvernement pour examiner les problèmes qui touchent les jeunes et y apporter des réponses.

Journée internationale des droits de l'homme : mettre à contribution les écoles partout dans la province pour qu'elles célèbrent cette journée chaque année le 10 décembre. Les célébrations évoquent à l'aide d'images les questions relatives aux droits de la personne, dont l'intimidation et la cyberintimidation, ainsi que les difficultés auxquelles font face les jeunes transgenres.

Livrets sur les droits de la personne pour les élèves : favoriser la compréhension des droits de la personne et l'intégration de tous.

Programme de justice réparatrice de la Nouvelle-Écosse pour les jeunes : élargir ce programme qui encourage les jeunes à assumer leurs responsabilités, qui donnent la parole aux victimes et qui permettent à la communauté de jouer un rôle utile.

Stratégie pour l'enfance et la jeunesse : apporter du soutien à plus de 20 forums communautaires, régionaux et provinciaux qui s'appuient sur des principes axés sur les relations et centrés sur les jeunes pour faciliter la prise de mesures transsectorielles pour les enfants, les jeunes et leurs familles.

Perfectionnement professionnel : répondre aux besoins des apprenants de la communauté afro-néoécossaise, de la communauté des Premières Nations et de la communauté des immigrants en réglant les problèmes systémiques de racisme et de discrimination et en facilitant la mise en œuvre de la politique en matière d'équité raciale de la province.

Promouvoir les espaces permettant aux filles de s'exprimer : favoriser l'offre d'un atelier d'une journée avec vidéo portant sur l'exploration de l'identité des filles, la création artistique et les relations saines.

Programme de spécialistes du soutien aux élèves : favoriser la réussite scolaire et améliorer l'estime de soi (sur le plan à la fois scolaire et culturel) des Afro-Néoécossais en offrant des modèles positifs et en assurant la collaboration avec les administrateurs, les enseignants, les parents/tuteurs et la communauté.

Système MAP S.T.A.R.S.^{MC} (« Mental and Physical Safe Training Awareness Response System ») : offrir aux jeunes des compétences et des observations sur la gestion des conflits dans leur vie grâce à ce programme éducatif sur les conflits et la lutte contre l'intimidation.

Formation sur l'éducation des jeunes enfants : inclure des informations et des activités de développement des compétences pour les personnes qui travaillent auprès des jeunes enfants et qui sont des modèles de comportement pour ces jeunes enfants, ainsi que des cours et des activités de perfectionnement professionnel sur le comportement, l'orientation, la santé mentale et les pratiques exemplaires en matière de communication avec les familles.

Liaison avec les jeunes : soutenir les jeunes âgés de 16 à 19 ans vulnérables dans leur quartier ou communauté. Les agents de liaison avec les jeunes cherchent à nouer des liens avec les jeunes et à les mettre à contribution, en leur offrant des services de mentorat, de counselling, de soutien, de défense de leurs intérêts et d'autres programmes et services fournis. L'un des rôles essentiels est également de nouer des liens de partenariat et de collaboration avec des agences et des prestataires de services afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins des jeunes selon une approche holistique, sans heurts, en temps voulu et centrée sur la jeunesse.

Perfectionnement professionnel pour les prestataires de services et le personnel du gouvernement : renforcer les capacités dont on dispose pour lutter contre l'intimidation et la cyberintimidation en offrant des ateliers, des formations et des services de consultation afin de renforcer la sensibilité à la diversité culturelle des prestataires de services et du personnel et de leur apprendre à adopter une approche holistique.

Halifax Youth Attendance Centre (HYAC) : répondre aux besoins des jeunes en situation de risque modéré ou élevé qui sont sous surveillance dans la communauté dans le cadre d'une procédure judiciaire dans la région métropolitaine d'Halifax, en leur offrant l'accès à plusieurs services : santé mentale dans le contexte judiciaire pour les jeunes, éducation, soutien en matière d'emploi et interventions pour les toxicomanes. Le HYAC est géré par le ministère de la Justice, dans le cadre d'un partenariat de collaboration avec les ministères de l'Éducation, des Services communautaires et de la Santé et du Bien-être et avec leurs prestataires de services.

Maintenir en place des centres de santé pour les jeunes afin de respecter les normes et les lignes directrices de la province : offrir des milieux dans lesquels les jeunes sont soutenus par leurs camarades et développent leurs capacités de résistance et leur aptitude à nouer des relations saines (confiance en soi, résolution de problèmes, régulation des émotions, empathie).

Sensibilisation et éducation du grand public

Ressources numériques pour favoriser le perfectionnement professionnel des enseignants dans le domaine du civisme numérique et de la lutte contre la cyberintimidation : offrir des films et d'autres ressources en ligne pour le perfectionnement professionnel des enseignants en vue de leur apprendre les règles du civisme numérique et ce qu'ils peuvent faire pour mettre fin à l'intimidation. Offre un guichet unique pour l'accès à des ressources via l'ÉduPortail.

Ressources commerciales (vidéos) et logiciels utiles pour les stratégies de lutte contre l'intimidation en Nouvelle-Écosse : acheter des vidéos et des logiciels qui véhiculent un message de lutte contre l'intimidation.

Politique des écoles publiques en matière d'accès aux réseaux et d'utilisation des réseaux : fournir des lignes directrices permettant aux élèves et aux enseignants de prendre conscience des conséquences des utilisations détournées de la technologie et des environnements en ligne.

Environnements en ligne sécurisés pour les enseignants et les élèves : favoriser l'offre d'environnements en ligne axés sur la sécurité et la responsabilité pour les interactions entre enseignants et élèves, avec Moodle et le nuage Ednet.

Formation des enseignants : offrir des sessions de perfectionnement professionnel sur les pratiques exemplaires sur les réseaux sociaux et en civisme numérique, pour que les enseignants puissent aider les enfants à utiliser les réseaux sociaux de façon responsable.

Campagne « Les filles et la cybersécurité » du Canada atlantique : élaborer et mettre sur pied un site Web bilingue avec des conseils aux parents et aux filles sur l'utilisation d'Internet et la sécurité (www.cybersafegirl.ca), en partenariat avec les ministres responsables de la condition féminine de la région Atlantique.

Participation positive aux réseaux sociaux : gérer des comportements Facebook et Twitter en vue de sensibiliser les gens aux enjeux s'appliquant aux filles, aux jeunes femmes et concernant la cybersécurité, les relations saines, l'utilisation positive des médias sociaux, l'hypersexualisation et la diversité.

Guide pour les filles : continuer de tenir à jour et de distribuer cette publication, qui contient des informations sur l'estime de soi, le fait d'être une fille, les relations saines et l'intimidation, la sensibilisation aux différences culturelles et la discrimination.

Ressources sur le civisme numérique et sur la sécurité en ligne fondées sur des données objectives : améliorer, créer ou adopter des ressources pour les élèves de l'élémentaire et du premier cycle du secondaire.

Information et technologie dans le programme d'études : renforcer le programme d'études actuel pour tenir compte de l'évolution des connaissances sur le civisme numérique et la lutte contre l'intimidation.

Projet sur l'hypersexualisation : examiner le phénomène de l'hypersexualisation en Nouvelle-Écosse et trouver des moyens de contrer ses effets néfastes et de développer les capacités de résistance des enfants, des jeunes et de la communauté.

Ressources pour le programme d'études : favoriser la compréhension des Afro-Néoécossais, des membres des Premières Nations et des immigrants, ainsi que de leur histoire, de leur patrimoine, de leur culture, de leurs traditions et de leurs contributions à la vie dans notre société.

Programmes des services à la famille et à la jeunesse : fournir des programmes qui développent les capacités d'empathie des jeunes enfants, aident les parents à encourager leurs enfants à faire preuve de respect dans la communication et à adopter des comportements positifs et créent des occasions pour les bébés, les tout-petits et les enfants d'âge préscolaire à avoir des interactions positives avec leurs camarades.

Clubs garçons et filles et programmes des centres de ressources familiales : aider les programmes qui jouent un rôle important dans leurs communautés respectives pour ce qui est de sensibiliser les gens aux problèmes significatifs auxquels sont confrontés les enfants, les jeunes et les familles d'aujourd'hui.

Services à la famille et à la jeunesse : offrir des subventions aux programmes communautaires qui œuvrent auprès des enfants et des familles pour aider les parents à adopter des pratiques positives axées sur le respect dans la communication, pour favoriser l'empathie et pour conduire les parents à conseiller des comportements positifs à leurs enfants, tout en créant des occasions pour les bébés, les tout-petits et les enfants d'âge préscolaire d'avoir des interactions positives avec leurs camarades dans leur quartier ou communauté.

Partenariats

Violences à l'encontre des femmes : animer un travail et des approches de collaboration entre les ministères, entre les instances et entre le gouvernement et la communauté pour la lutte contre les violences à l'encontre des femmes et des filles, participer à ce travail et ces approches et leur apporter du soutien.

Initiative de cybersécurité à l'intention des filles : soutenir le partenariat avec les ministres responsables de la condition féminine des provinces de l'Atlantique, qui comprend un plan de travail quinquennal commun, « Les filles et la cybersécurité ».

High Five® : financer la mise en œuvre de formations standardisées, d'outils innovants et de ressources en vue d'aider les organismes de loisirs à continuer d'accorder la priorité au développement sain des enfants.

Subventions d'aide au développement régional : offrir une aide financière aux organismes de sports et de loisirs qui proposent des programmes aux enfants et aux jeunes au niveau communautaire en vue de les aider à développer leur estime de soi et leur capacité de résistance (« Dirt Divas », « Real Girls », etc.).

Stratégie pour l'enfance et la jeunesse : soutenir un réseau de tables rondes communautaires, régionales et provinciales qui encouragent et facilitent la prise de mesures en collaboration sur les problèmes des enfants et des jeunes dans les secteurs de l'éducation, de la santé et du mieux-être, de la justice et des services sociaux et communautaires.

Réseau de jeunes « Leaders of Today » : soutenir ce réseau qui rassemble des jeunes, des adultes et agences pour la jeunesse et des organismes gouvernementaux pour explorer les problèmes qui affectent les jeunes et y trouver réponse.

Première Journée internationale de la fille : s'associer en partenariat avec le Forum fédéral/provincial/territorial des ministres responsables de la condition féminine pour célébrer les filles.

Programme d'éducateurs régionaux : offrir un financement à la BEA (Black Educators Association) de la Nouvelle-Écosse à l'appui des apprenants, des parents et des communautés afro-néoécossaises.

Services à la famille et à la jeunesse : contribuer à la formation des prestataires de services par l'intermédiaire des programmes « ÉduRespect : Prévention de la violence » de la Croix-Rouge, de façon à permettre aux prestataires de services d'offrir eux-mêmes des ateliers aux enfants et aux jeunes et de développer leurs propres capacités de gérer de tels problèmes.

Initiative Écoles-santé en Nouvelle-Écosse : encourager la mise en place d'un milieu sûr pour les élèves dans le cadre d'une approche à l'échelle de l'école tout entière consistant à favoriser le bien-être physique, social, spirituel, mental et affectif de tous les élèves et de tous les membres du personnel, grâce à la mise sur pied de relations productives et satisfaisantes.

Réponse systémique : responsabilisation et responsabilité

Politique en matière d'équité raciale : offrir un cadre stratégique pour l'élaboration et la révision des politiques des conseils scolaires sur les questions relatives aux relations entre les races et à l'équité.

Protocole de formation sur les violences à l'encontre des enfants pour le secteur des soins aux jeunes enfants : exiger des personnes qui travaillent dans le secteur des soins aux jeunes enfants qu'elles suivent une formation sur les règlements provinciaux relevant de la loi sur les garderies (*Day Care Act*), conformément aux dispositions de *Reporting and Investigating Allegations of Abuse and Neglect: A Protocol and Handbook for Licensees, Child Care Staff, and Care Providers in Regulated Child Care Settings*.

Loi sur les droits de la personne de la Nouvelle-Écosse : prendre en compte les questions de responsabilisation et de responsabilité, afin de permettre à la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse de rassembler des données permettant de mettre en évidence les domaines suscitant des préoccupations.

Financement pour les agents de police : offrir un financement pour plus de 150 agents de police dans la province dont le travail se concentre sur les priorités définies par la province, à savoir la lutte contre les crimes faisant intervenir des activités illégales organisées, les initiatives de maintien de l'ordre s'appuyant sur le renseignement, la lutte contre les crimes faisant intervenir des formes d'exploitation ou d'agression sexuelle, la drogue ou la sécurité dans les écoles et les initiatives pour lutter contre la criminalité de rue.

Subvention pour la garde des jeunes enfants : permettre aux familles qui n'en ont pas les moyens d'avoir accès à des services règlementés de garde d'enfants.

Subventions pour les services de garde d'enfants : aider les établissements règlementés de garde d'enfants à disposer d'espaces suffisants pour offrir un milieu favorisant l'intégration de tous les jeunes enfants, quelles que soient leurs aptitudes, et leur permettant d'évoluer dans un cadre naturel dans leur propre communauté.

Programme « Building Blocks » de formation sur les stratégies d'intégration : aider les éducatrices travaillant auprès des jeunes enfants à intégrer les jeunes enfants ayant des besoins spéciaux dans les programmes de garde d'enfants.

Annexe B

Calendrier du plan d'action

| | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Nouvelle mesure : ● | | | |
| Mesure élargie : ○ | | | |
| Relations interpersonnelles | | | |
| favoriser l'initiative des approches axées sur la justice réparatrice dans les écoles, afin d'élaborer les outils et les ressources dont les éducateurs ont besoin pour transformer leurs écoles en établissements axés sur la justice réparatrice | ● | ○ | ○ |
| soutenir l'élargissement d'ÉcolesPlus pour passer de 12 sites centraux à 28 sites centraux dans la province | ○ | ○ | ○ |
| offrir une formation au personnel scolaire lors de la mise en place de la formation pour l'éducateur responsable au sein de l'école, afin de contribuer au dépistage des problèmes de santé mentale et des troubles de la santé mentale dans le cadre de l'école secondaire | ● | | |
| créer des milieux favorables conformément à la stratégie « Thrive! » visant à améliorer la santé des Néoécossais : | | | |
| • offrir des programmes après l'école pour les jeunes | ● | ○ | ○ |
| • offrir un accès gratuit aux installations de sports et de loisirs | ● | ○ | ○ |
| • élargir le programme de chefs de file en activité physique dans les municipalités (Municipal Physical Activity Leadership Program – MPAL) | ○ | ○ | ○ |
| élargir le programme « Strongest Families » pour s'assurer que les familles partout dans la province ont accès à des services d'encadrement par téléphone qui aident les enfants ayant des problèmes de comportement ou d'anxiété et leur famille à gérer ces problèmes | ○ | | |
| Sensibilisation et éducation du grand public | | | |
| lancer la campagne « Non à la cyberintimidation! » (unlikecyberbullying.ca) | ● | | |
| organiser un congrès annuel sur l'intimidation et la cyberintimidation | | ● | ○ |
| mettre sur pied et tenir à jour un site Web et des plateformes sur les réseaux sociaux pour la lutte contre l'intimidation | ● | ○ | ○ |
| mettre en place des critères de sélection de ressources fondées sur des données objectives pour les programmes d'études en Nouvelle-Écosse | ● | | |
| offrir des subventions aux écoles pour qu'elles puissent avoir accès aux ressources approuvées pour les programmes d'études et les utiliser | ● | | |
| favoriser la sensibilisation aux différences culturelles, en offrant des activités de perfectionnement professionnel aux enseignants sur la prise en compte des besoins éducatifs des apprenants afro-néoécossais, des apprenants des Premières Nations et des apprenants issus de l'immigration | ○ | ○ | ○ |

| | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Nouvelle mesure : ● | | | |
| Mesure élargie : ○ | | | |
| élaborer une unité sur la santé mentale pour le programme d'études en vie saine en 9 ^e année et soutenir la formation des enseignants | | ● | |
| réviser le programme de santé de la maternelle à la 6 ^e année et le programme d'études en vie saine de la 7 ^e à la 9 ^e année | | ● | |
| créer et choisir des ressources pour faciliter la mise en œuvre des nouveaux programmes d'études | | ● | |
| offrir aux éducateurs, aux dirigeants communautaires et aux jeunes des possibilités d'apprentissage, entre autres sur la question de l'intimidation, dans le cadre du colloque provincial annuel sur la prévention des crimes. | ● | | |
| mettre à jour la publication « Guide pour les filles » pour y inclure des informations sur la sécurité en ligne pour les filles | | ● | |
| Partenariats | | | |
| mettre en place un comité de travail interministériel chargé de surveiller les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'action, de faire un suivi et de produire un rapport tous les ans | ● | | |
| élargir les services ÉcolesPlus pour offrir des services en partage de cliniciens de santé mentale dans les écoles | ○ | | |
| rétablir le Conseil consultatif des jeunes de la Nouvelle-Écosse | ● | ○ | ○ |
| élargir les partenariats existants et explorer de nouveaux partenariats avec les universités, les collèges communautaires, les collèges privés, les associations professionnelles, les communautés et les organismes offrant des services | ○ | ○ | ○ |
| développer les partenariats avec les organismes communautaires des Afro-Néoécossais, des Premières Nations et des immigrants en vue de tenir compte de la diversité dans l'apprentissage | ● | | |
| renforcer le partenariat avec le Forum des ministres de l'Atlantique responsables de la condition féminine | ○ | ○ | ○ |
| collaborer en vue de développer la capacité qu'a la province de réagir aux problèmes de traite de personnes, pour sensibiliser les gens aux approches centrées sur les victimes de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes | ● | ○ | ○ |
| faciliter l'échange de connaissances sur l'exploitation sexuelle des enfants en ligne dans le cadre du Forum des ministres de l'Atlantique responsables de la condition féminine | ○ | ○ | ○ |
| soutenir un partenariat entre la jeunesse, la communauté et le gouvernement en vue d'élaborer un atelier artistique sur la diversité des expériences des filles en matière d'intimidation et de cyberintimidation (monologues « Mean Girls / Méchantes ados ») | ● | | |

* Les disques verts indiquent quand les nouvelles mesures commencent. Les cercles bleus indiquent les mesures existantes qui sont élargies. Il s'agit d'un plan pluriannuel et les mesures se poursuivront tout au long de son application.

| | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Nouvelle mesure : ● | | | |
| Mesure élargie : ○ | | | |
| Réponse systémique : responsabilisation et responsabilité | | | |
| embaucher un coordonnateur de la lutte contre l'intimidation | ● | | |
| modifier la <i>Loi sur l'éducation</i> pour s'assurer que tous les membres du personnel de l'école ont le devoir de signaler au directeur de l'école tout incident de comportement gravement perturbateur dont ils ont connaissance | ● | | |
| Ces amendements exigent du directeur de l'école qu'il mène l'enquête sur tous les incidents de comportement gravement perturbateur, y compris les comportements d'intimidation et de cyberintimidation | ● | | |
| modifier la <i>Loi sur l'éducation</i> et les règlements pour inclure les définitions de l'intimidation et de la cyberintimidation | ● | | |
| réviser le Code de conduite dans les écoles de la Nouvelle-Écosse pour le faire correspondre aux changements apportés à la loi et aux règlements | ● | | |
| adapter l'ensemble des programmes et des initiatives de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse de façon à prendre en compte les amendements apportés à la loi sur les droits de la personne de la Nouvelle-Écosse concernant les problèmes touchant les personnes transgenres | ● | | |
| créer des dispositions législatives concernant les interventions au point de vente, pour exiger des sociétés vendant des téléphones portables qu'elles distribuent des ressources pédagogiques sur l'utilisation responsable d'un téléphone portable aux clients quand ils signent un nouveau contrat | ● | | |
| élargir Info Élèves afin de mettre en évidence l'envergure et l'importance du problème de l'intimidation et de la cyberintimidation, grâce au suivi des incidents | ○ | | |
| exiger de tous les conseils scolaires qu'ils produisent un rapport annuel sur les incidents de comportement gravement perturbateur, dont les incidents d'intimidation et de cyberintimidation | ● | ○ | ○ |
| favoriser le rassemblement de données par l'intermédiaire de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse afin de déterminer l'envergure du problème de l'intimidation et de la cyberintimidation | | | ● |
| renforcer le repérage des risques de suicide | ○ | | |
| soutenir le développement des forums d'alliance entre hétérosexuels et homosexuels dans les écoles | ○ | | |
| organiser un colloque pour les dirigeants de la police | ● | | |
| mettre en œuvre le projet sur l'adoption afin d'améliorer les résultats globaux pour les enfants et les jeunes en famille d'accueil en faisant augmenter les taux d'adoption | ● | | |
| surveiller et contrôler le nombre d'élèves par conseiller d'orientation de la maternelle à la 12 ^e année. | ● | | |

* Les disques verts indiquent quand les nouvelles mesures commencent. Les cercles bleus indiquent les mesures existantes qui sont élargies. Il s'agit d'un plan pluriannuel et les mesures se poursuivront tout au long de son application.



unlikecyberbullying.ca



Élevons la voix!

Mesures pour lutter
contre les comportements
d'intimidation et de
cyberintimidation

Introduction

L'intimidation est un problème complexe et douloureux, pour lequel il n'existe pas de solution facile. L'intimidation et la cyberintimidation ont un impact négatif sur la motivation, la productivité et la qualité de vie des gens. Les victimes se retrouvent dans un état de vulnérabilité et se sentent seules.

Il est frappant de voir combien l'intimidation et la cyberintimidation sont des phénomènes répandus. Et il en va de même pour leurs conséquences. La victime est affectée dans son bien-être émotionnel. Elle est affectée dans ses résultats à l'école. D'après un sondage récent auprès des élèves de la Nouvelle-Écosse, 60 p. 100 disent avoir été victimes d'intimidations. Les enseignants du Canada disent que la cyberintimidation est le problème qui les inquiète le plus. La plupart des enseignants — soit 89 p. 100 d'entre eux — s'entendent pour dire que l'intimidation et la violence sont des problèmes graves dans les écoles publiques.

Les parents se soucient grandement du bien-être de leur enfant et veulent qu'on lui offre ce qu'il y a de mieux pour lui. Ils veulent savoir ce qu'ils peuvent faire pour prendre les devants et pour aider leur enfant s'il est victime d'intimidations ou s'il en est l'auteur. Les effets de l'intimidation ne se limitent pas à la cour de récréation. Les parents ont un rôle essentiel de partenaires à jouer dans la lutte contre les intimidations dans la communauté.

Si tous ceux qui sont victimes, témoins ou auteurs d'intimidations élèvent la voix, alors il sera possible de faire changer les choses.

Ce que les parents peuvent faire

- Soyez vigilant à l'égard des signes d'intimidation. Dans bon nombre de cas, les comportements d'intimidation ne sont pas signalés. Signalez-les!
- Entrez en contact avec les services et les structures de soutien qui existent dans votre communauté pour aider les jeunes à nouer des relations saines, dans le cadre du plan d'action *Élevons la voix!*
- Tenez-vous au courant. L'intimidation est un problème de société et tout le monde a un rôle à jouer dans la prévention de ce problème.

Les parents veulent des réponses. Ils cherchent des moyens d'aider leur enfant. La Nouvelle-Écosse a un plan d'action. Il s'intitule *Élevons la voix! – Plan d'action pour la lutte contre les comportements d'intimidation et de cyberintimidation*. Ce plan d'action a été élaboré par les ministères de l'Éducation, de la Justice, des Services communautaires et de la Santé et du Mieux-être, Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités, le Conseil consultatif sur la condition féminine de la Nouvelle-Écosse et la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse. Il favorise l'adoption de mesures à l'échelle de la communauté tout entière dans la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation. Grâce à ce plan, les Néoécossais verront des mesures dans quatre domaines prioritaires :

- relations interpersonnelles
- sensibilisation et éducation du grand public
- partenariats
- réponse systémique : responsabilisation et responsabilité

Relations interpersonnelles

On parle de relations interpersonnelles pour indiquer dans quelle mesure nous nous entendons les uns avec les autres. Pour que tout le monde s'entende dans notre société, il est essentiel que tout le monde soit capable de nouer des relations interpersonnelles fortes. Il est essentiel que tout le monde soit apte à adopter un mode de pensée axé sur les relations sociales. C'est cette aptitude qui permettra à nos enfants et à nos jeunes de connaître la réussite dans leur vie.

Les mesures adoptées dans ce domaine contribuent à développer des relations plus fortes. Des relations plus fortes entre les jeunes et leurs parents. Des relations plus fortes entre les jeunes et les éducateurs. Des relations plus fortes entre les jeunes et leurs camarades. Des relations plus fortes entre les jeunes et la communauté. Dans un milieu où les relations sont fortes et saines, il est plus facile de dépister les comportements d'intimidation. Il est plus facile de lutter contre ces comportements, parce qu'ils ne sont ni acceptés ni tolérés.

| | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Nouvelle mesure : ● | | | |
| Mesure élargie : ○ | | | |
| Relations interpersonnelles | | | |
| favoriser l'initiative des approches axées sur la justice réparatrice dans les écoles, afin d'élaborer les outils et les ressources dont les éducateurs ont besoin pour transformer leurs écoles en établissements axés sur la justice réparatrice | ● | ○ | ○ |
| soutenir l'élargissement d'ÉcolesPlus pour passer de 12 sites centraux à 28 sites centraux dans la province | ○ | ○ | ○ |
| offrir une formation au personnel scolaire lors de la mise en place de la formation pour l'éducateur responsable au sein de l'école, afin de contribuer au dépistage des problèmes de santé mentale et des troubles de la santé mentale dans le cadre de l'école secondaire | ● | | |
| créer des milieux favorables conformément à la stratégie « Thrive! » visant à améliorer la santé des Néoécossais : | | | |
| • offrir des programmes après l'école pour les jeunes | ● | ○ | ○ |
| • offrir un accès gratuit aux installations de sports et de loisirs | ● | ○ | ○ |
| • élargir le programme de chefs de file en activité physique dans les municipalités (Municipal Physical Activity Leadership Program – MPAL) | ○ | ○ | ○ |
| élargir le programme « Strongest Families » pour s'assurer que les familles partout dans la province ont accès à des services d'encadrement par téléphone qui aident les enfants ayant des problèmes de comportement ou d'anxiété et leur famille à gérer ces problèmes | ○ | | |

* Les disques verts indiquent quand les nouvelles mesures commencent. Les cercles bleus indiquent les mesures existantes qui sont élargies. Il s'agit d'un plan pluriannuel et les mesures se poursuivront tout au long de son application.

Sensibilisation et éducation du grand public

Pour pouvoir faire évoluer les comportements, il faut sensibiliser les gens. Il faut faire évoluer les attitudes. Nous sommes en train de collaborer avec les jeunes et les communautés pour sensibiliser les gens et faire évoluer les attitudes vis-à-vis des comportements d'intimidation et de cyberintimidation. Les mesures prises dans ce domaine servent à sensibiliser davantage les gens aux comportements d'intimidation et de cyberintimidation. Ces mesures s'attardent sur les causes profondes du phénomène. Elles cherchent à mettre en évidence ce qu'on peut faire pour lutter contre le problème. Il faut que les communautés réagissent pour faire avancer les choses.

| | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Nouvelle mesure : ● Mesure élargie : ○ | | | |
| Sensibilisation et éducation du grand public | | | |
| lancer la campagne « Non à la cyberintimidation! » (unlikecyberbullying.ca) | ● | | |
| organiser un congrès annuel sur l'intimidation et la cyberintimidation | | ● | ○ |
| mettre sur pied et tenir à jour un site Web et des plateformes sur les réseaux sociaux pour la lutte contre l'intimidation | ● | ○ | ○ |
| mettre en place des critères de sélection de ressources fondées sur des données objectives pour les programmes d'études en Nouvelle-Écosse | ● | | |
| offrir des subventions aux écoles pour qu'elles puissent avoir accès aux ressources approuvées pour les programmes d'études et les utiliser | ● | | |
| favoriser la sensibilisation aux différences culturelles, en offrant des activités de perfectionnement professionnel aux enseignants sur la prise en compte des besoins éducatifs des apprenants afro-néoécossais, des apprenants des Premières Nations et des apprenants issus de l'immigration | ○ | ○ | ○ |
| élaborer une unité sur la santé mentale pour le programme d'études en vie saine en 9 ^e année et soutenir la formation des enseignants | | ● | |
| réviser le programme de santé de la maternelle à la 6 ^e année et le programme d'études en vie saine de la 7 ^e à la 9 ^e année | | ● | |
| créer et choisir des ressources pour faciliter la mise en œuvre des nouveaux programmes d'études | | ● | |
| offrir aux éducateurs, aux dirigeants communautaires et aux jeunes des possibilités d'apprentissage, entre autres sur la question de l'intimidation, dans le cadre du colloque provincial annuel sur la prévention des crimes. | ● | | |
| mettre à jour la publication « Guide pour les filles » pour y inclure des informations sur la sécurité en ligne pour les filles | | ● | |

* Les disques verts indiquent quand les nouvelles mesures commencent. Les cercles bleus indiquent les mesures existantes qui sont élargies. Il s'agit d'un plan pluriannuel et les mesures se poursuivront tout au long de son application.

Partenariats

Il faut que nous collaborions tous les uns avec les autres pour lutter contre les comportements d'intimidation et de cyberintimidation. Ceci veut dire qu'il faut une collaboration entre les éducateurs, les groupes communautaires, les familles et les services de police. Les mesures dans ce domaine mettent en place de nouveaux partenariats et élargissent les partenariats existants. Il faudra des partenariats forts pour faire évoluer les choses à l'échelle du système tout entier dans le domaine des comportements d'intimidation et de cyberintimidation. Si nous arrivons à collaborer ainsi, nous serons en mesure de créer des communautés plus sûres.

| | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Nouvelle mesure : ● | | | |
| Mesure élargie : ○ | | | |
| Partenariats | | | |
| mettre en place un comité de travail interministériel chargé de surveiller les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'action, de faire un suivi et de produire un rapport tous les ans | ● | | |
| élargir les services ÉcolesPlus pour offrir des services en partage de cliniciens de santé mentale dans les écoles | ○ | | |
| rétablir le Conseil consultatif des jeunes de la Nouvelle-Écosse | ● | ○ | ○ |
| élargir les partenariats existants et explorer de nouveaux partenariats avec les universités, les collèges communautaires, les collèges privés, les associations professionnelles, les communautés et les organismes offrant des services | ○ | ○ | ○ |
| développer les partenariats avec les organismes communautaires des Afro-Néoécossais, des Premières Nations et des immigrants en vue de tenir compte de la diversité dans l'apprentissage | ● | | |
| renforcer le partenariat avec le Forum des ministres de l'Atlantique responsables de la condition féminine | ○ | ○ | ○ |
| collaborer en vue de développer la capacité qu'a la province de réagir aux problèmes de traite de personnes, pour sensibiliser les gens aux approches centrées sur les victimes de la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes | ● | ○ | ○ |
| faciliter l'échange de connaissances sur l'exploitation sexuelle des enfants en ligne dans le cadre du Forum des ministres de l'Atlantique responsables de la condition féminine | ○ | ○ | ○ |
| soutenir un partenariat entre la jeunesse, la communauté et le gouvernement en vue d'élaborer un atelier artistique sur la diversité des expériences des filles en matière d'intimidation et de cyberintimidation (monologues « Mean Girls / Méchantes ados ») | ● | | |

* Les disques verts indiquent quand les nouvelles mesures commencent. Les cercles bleus indiquent les mesures existantes qui sont élargies. Il s'agit d'un plan pluriannuel et les mesures se poursuivront tout au long de son application.

Réponse systémique : responsabilisation et responsabilité

Les mesures que nos systèmes peuvent prendre en réponse aux comportements indésirables sont régies par nos lois et nos règlements. Nous voulons que ces mesures correspondent à nos valeurs fondamentales. Il faut que nos lois et nos règlements offrent un moyen de vraiment faire changer les attitudes vis-à-vis des comportements d'intimidation et de cyberintimidation. Les mesures dans ce domaine donnent au gouvernement, aux éducateurs, aux services de police et aux groupes communautaires le pouvoir et les outils dont ils ont besoin pour lutter contre les comportements d'intimidation et de cyberintimidation dans notre province.

| | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Nouvelle mesure : ● | | | |
| Mesure élargie : ○ | | | |
| Réponse systémique : responsabilisation et responsabilité | | | |
| embaucher un coordonnateur de la lutte contre l'intimidation | ● | | |
| modifier la <i>Loi sur l'éducation</i> pour s'assurer que tous les membres du personnel de l'école ont le devoir de signaler au directeur de l'école tout incident de comportement gravement perturbateur dont ils ont connaissance | ● | | |
| Ces amendements exigent du directeur de l'école qu'il mène l'enquête sur tous les incidents de comportement gravement perturbateur, y compris les comportements d'intimidation et de cyberintimidation | ● | | |
| modifier la <i>Loi sur l'éducation</i> et les règlements pour inclure les définitions de l'intimidation et de la cyberintimidation | ● | | |
| réviser le Code de conduite dans les écoles de la Nouvelle-Écosse pour le faire correspondre aux changements apportés à la loi et aux règlements | ● | | |
| adapter l'ensemble des programmes et des initiatives de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse de façon à prendre en compte les amendements apportés à la loi sur les droits de la personne de la Nouvelle-Écosse concernant les problèmes touchant les personnes transgenres | ● | | |
| créer des dispositions législatives concernant les interventions au point de vente, pour exiger des sociétés vendant des téléphones portables qu'elles distribuent des ressources pédagogiques sur l'utilisation responsable d'un téléphone portable aux clients quand ils signent un nouveau contrat | ● | | |
| élargir Info Élèves afin de mettre en évidence l'envergure et l'importance du problème de l'intimidation et de la cyberintimidation, grâce au suivi des incidents | ○ | | |
| exiger de tous les conseils scolaires qu'ils produisent un rapport annuel sur les incidents de comportement gravement perturbateur, dont les incidents d'intimidation et de cyberintimidation | ● | ○ | ○ |
| favoriser le rassemblement de données par l'intermédiaire de la Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse afin de déterminer l'envergure du problème de l'intimidation et de la cyberintimidation | | | ● |

< suite de la page 5

| | 2012-2013 | 2013-2014 | 2014-2015 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Nouvelle mesure : ● | | | |
| Mesure élargie : ○ | | | |
| renforcer le repérage des risques de suicide | ○ | | |
| soutenir le développement des forums d'alliance entre hétérosexuels et homosexuels dans les écoles | ○ | | |
| organiser un colloque pour les dirigeants de la police | ● | | |
| mettre en œuvre le projet sur l'adoption afin d'améliorer les résultats globaux pour les enfants et les jeunes en famille d'accueil en faisant augmenter les taux d'adoption | ● | | |
| surveiller et contrôler le nombre d'élèves par conseiller d'orientation de la maternelle à la 12 ^e année. | ● | | |

* Les disques verts indiquent quand les nouvelles mesures commencent. Les cercles bleus indiquent les mesures existantes qui sont élargies. Il s'agit d'un plan pluriannuel et les mesures se poursuivront tout au long de son application.

Conclusion

L'intimidation et la cyberintimidation sont un problème de société. Pour susciter de véritables changements dans la communauté, il faut que nous nous attaquions aux causes profondes du problème. Nous savons que les raisons pour lesquelles les comportements d'intimidation et de cyberintimidation se produisent sont complexes. Cela signifie qu'il faut que nous apportions un soutien global et régulier aux différentes mesures de lutte contre ce problème.

Grâce au plan d'action *Élevons la voix!*, nous avons une approche coordonnée et axée sur la collaboration en vue de traiter les causes profondes des comportements d'intimidation et de cyberintimidation. Notre plan favorise la sensibilisation à l'intimidation et à la cyberintimidation. Il renforce notre capacité de nouer des relations saines les uns avec les autres. Il fait bouger les choses. Aucune des mesures envisagées ne suffira à elle seule à résoudre le problème. Mais chaque personne qui passera à l'action pour lutter contre l'intimidation et la cyberintimidation aura un véritable impact sur le problème.

Notre approche consiste à renforcer les moyens dont disposent les jeunes pour faire de bons choix dans toutes les situations, à aider les jeunes à comprendre l'impact de leur comportement sur les autres et à les aider à faire face à ce monde en constante évolution.

Il est nécessaire de susciter des changements profonds dans notre société. Il est temps d'élever la voix et de faire bouger les choses. Nous espérons que nos enfants et nos jeunes sauront prendre les choses en main et être en première ligne dans ces changements. Nos enfants et nos jeunes sont capables de faire évoluer cette culture. Ils sont capables de décider si l'intimidation est acceptable, que ce soit aujourd'hui ou à l'avenir.



unlikecyberbullying.ca